

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N°

OBJET

ANNEXE

Bruxelles,

19

87 A

Cauwe

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d

qui l'objet de

Brenghel et Van der Leven

C ouvrage que nous tenons, Monsieur à votre disposition, pour être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veuillez agréer, M, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE, Le Secrétaire,

Copie expédiée le

27/1/13

J. van Dorickx rue de Molinbeek

M^{me} & M^{re} Louis Courve-Van Caillie

R

106, rue Richard Neybergh,

Bruxelles.